

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19541 - 76ÈME ANNÉE

## Des patrons veulent la suspension de l'octroi de mer pendant 6 mois

### Coronavirus : la Région Réunion fera-t-elle payer les Réunionnais pour sauver les profits des importateurs de voitures ?



D'après un représentant des professionnels de l'automobile interviewé mardi par Réunion Première, les vendeurs de véhicules neufs se retrouvent avec 3.000 voitures sur les bras d'une valeur totale de 60 millions d'euros. Ces vendeurs demandent une suspension de l'octroi de mer sur les importations de véhicules neufs afin de faciliter l'écoulement de ce stock, soit un important manque à gagner pour les collectivités réunionnaises fortement dépendantes de cette taxe sur la consommation. La Région Réunion répondra-t-elle à cette demande de patrons qui ont bien profité de l'arrêt du chantier du tram-train pour continuer à s'enrichir ?

En raison de l'épidémie de coro-

navirus et des restrictions qui en ont découlé, les vendeurs de voitures neuves ont connu une activité nulle pendant deux mois. Selon un membre de cette profession, ce sont près de 3.000 voitures qui auraient dû être vendues et qui ne le sont pas, pour une valeur de 60 millions d'euros. D'où une demande adressée à la Région Réunion : une suspension de l'octroi de mer pendant 6 mois afin de baisser les prix de vente pour écouler plus facilement cette marchandise.

Sachant que les recettes de l'octroi de mer bénéficient avant tout au fonctionnement des collectivités, selon signifie de demander à la Région Réunion de faire supporter par les communes le prix des ristournes accordées aux éventuels acheteurs. C'est bien sûr plus

facile que baisser ses marges. En cette période électorale, un membre du lobby du tout-automobile a donc rappelé à Didier Robert qu'il doit être fidèle à la politique mise en œuvre depuis 2010 par la Région : priorité au tout-automobile pour assurer les profits des importateurs et des vendeurs. Cette politique s'est faite au détriment des Réunionnais, privés d'un train qui était financé. L'argent obtenu par Paul Vergès auprès de Paris pour cela a été détourné dans un projet de route en mer qui est désormais impossible à terminer, car les matériaux ne seront jamais disponibles pour un tel gaspillage à La Réunion.

Pour tout décideur public, la priorité doit être la sauvegarde des emplois et pas celle des profits des patrons. Pour vendre plus facilement, ces patrons n'ont qu'à baisser leurs marges. Celles-ci sont déjà jugées excessives par une étude de l'Observatoire des prix et des revenus dans le domaine de la vente de pièces détachées neuves parue déjà voici plusieurs années. Cette profession, qui bénéficie depuis 10 ans d'une politique régionale très favorable à ses intérêts, peut bien faire des efforts au lieu de demander encore une aide à la Région Réunion. Et surtout, pas de chantage à l'emploi.

**M.M.**

## Le gouvernement du pays maintient la fermeture de l'aéroport aux vols commerciaux jusqu'au 31 juillet

# Coronavirus et Nouvelle-Calédonie : 21 jours de quarantaine dont 14 sous surveillance dans un centre dédié pour tout entrant

**La Nouvelle-Calédonie dispose de plus larges compétences que La Réunion. Cela permet notamment au gouvernement de ce pays de décider du maintien de la fermeture de l'aéroport jusqu'au 31 juillet. En attendant, des vols de rapatriement permettent à des résidents de revenir, mais ils doivent subir une quarantaine stricte de deux semaines dans un hôtel avec interdiction de sortir. Si le test COVID-19 est négatif au terme de cette période, une nouvelle quarantaine d'une semaine est imposée au voyageur avec des contrôles de la présence physique à domicile par la police. Autant de précautions qui permettent à la Nouvelle-Calédonie de ne compter aucun nouveau cas depuis le 3 avril, pour un total de 18 cas confirmés de COVID-19 depuis le début de l'épidémie. Voici les mesures décidées par le gouvernement de ce pays :**

« Les vols internationaux à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus depuis le 20 mars et ce jusqu'au 31 juillet. Un plan de rapatriement des résidents bloqués à l'extérieur a débuté le 3 avril en étroite collaboration avec Aircalin.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas seule décisionnaire concernant l'affrètement des vols internationaux. Certains pays ont des règles de rapatriement très strictes.

Le rythme des vols dépend également des capacités d'accueil hospitalières et des capacités d'accueil en quatorzaine (600 personnes max.) dans les hôtels réquisitionnés par le gouverne-

ment.

Le plan de rapatriement fait l'objet de mesures sanitaires renforcées. Sur la base des recommandations de la DASS, les personnes rapatriées sont soumises à des mesures de contrôle à toutes les étapes de leur trajet :

Les personnes inscrites sur les listes des passagers qui souhaitent être rapatriées en Nouvelle-Calédonie sont soumises à un questionnaire médical et doivent, deux fois par jour, transmettre à la DASS des informations sur leur état de santé (température, symptômes grippaux).

Avant d'embarquer : les informations sanitaires communiquées par les passagers sont contrôlées par un médecin. Chaque passager reçoit un kit avec des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante en fonction de la durée du vol.

Pendant le vol : les avions sont remplis à la moitié de leur capacité pour que les passagers puissent être suffisamment espacés.

À l'arrivée à La Tontouta : les passagers sont examinés par un médecin. En fonction des résultats, ils sont dirigés soit vers le Médipôle pour ceux qui auraient développés des symptômes, soit vers un hôtel pour y observer une quatorzaine. Il est demandé aux familles et aux proches de ne pas se déplacer à l'aéroport international de La Tontouta pour y accueillir les passagers, les contacts ne sont pas autorisés. Des navettes sont affrétées pour véhiculer ces personnes vers les hôtels afin qu'elles

puissent y effectuer leur quatorzaine. Les personnes en quatorzaine sont rigoureusement contrôlées deux fois par jour. Les chambres d'hôtels dédiées à la quatorzaine sont régulièrement désinfectées, de même que l'aérogare de La Tontouta et les avions.

À l'issue de leur quatorzaine dans les hôtels, toutes les personnes sont soumises à un test de dépistage du Covid-19. S'il s'avère négatif, les personnes sont autorisées à regagner leur domicile.

Elles sont alors soumises à une semaine de confinement strict à domicile, soit un confinement renforcé d'une durée totale de 21 jours au cours desquels tout déplacement - hors de l'hôtel, puis hors du lieu de résidence - est interdit.

La semaine de confinement strict à domicile fait l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités sanitaires (appels téléphoniques quotidiens) et des forces de l'ordre (contrôle de la présence des personnes à leur domicile). Des règles essentielles doivent être observées pendant cette période de 21 jours. »

## Edito

### Que l'on soit gros ou petit...

La crise sanitaire que nous vivons a créé un cataclysme économique. Il faut imaginer la situation de tous ceux qui ont perdu deux mois de chiffre d'affaires et qui se retrouvent sans rien.

Face à cette situation, c'est la valse des milliards, nous entendons et lisons tous les jours des annonces. On a le fonds de solidarité, le fonds de solidarité régional, le fonds de prévention des faillites, le fonds de solidarité de la caisse des indépendants...

Le tissu économique de l'île est composé à 90% de TPE PME, soit des entreprises de moins de 50 salariés, avec une très forte proportion d'entreprise de moins de 10 salariées. Dans des unités économiques de cette taille, avec un gérant investisseur, nous ne nous trouvons pas dans la situation du CAC 40 ou des entreprises multinationales, avec des patrons qui sont salariés de leurs actionnaires. Le gérant est au four et au moulin et ses revenus dépendent directement de l'activité générée par l'entreprise.

Et quelle surprise de voir qu'aucune aide n'est prévue pour les gérants d'entreprise, ni chômage partiel ni aide personnelle. Donc dans une TPE, les salariées peuvent avoir la garantie de leur salaire mais le gérant lui rien. Et pendant ce temps-là le gérant, il n'a ni facture à payer, ni enfant à nourrir, ni loyer ou crédit à payer.

Face à cette situation, le communiquant locataire de la Région s'agite beaucoup mais que fait-il en réalité. Les demandes d'aides régionales de mars ne sont toujours pas traitées, les sous-traitants de la « pyramide » subissent toujours des délais de paiement hors norme. Néanmoins, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. On voit les millions injectés chez Air Austral, Le Quotidien, le JIR ou Antenne Réunion...évidemment que l'on soit gros ou que l'on soit petit....

Le cardinal de Richelieu disait que : « Les grands embrasements naissent de petites étincelles », et là nous n'avons pas des étincelles mais des flammes.

Nou artouv'

**David Gauvin**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Oté Sarda, toué la roul anou, ton zoli kozman roul anou dan la bou

Mé zami, sirman zot la antann sak la spass dann La Martinik laba, kan in group fam kouraj la déboulone dé éstatu Victor Schoelcher. Lé sir k'in n'afèr konmsa, dann lo péi épi an déor la provok in gro l'émosyon kisoï pou aprouv lo déboulonaz, kisoï pou argrète lo déboulonaz.

Mi pans, konm moin zot la lir dann Témoignages épi dsi bann rézo sosyo plizyèr zékri la dsi, donk moin na poin granshoz pou arzout èk sa, sinon ké la vérité dann listoir i doizète la vérité mé listoir-la fason èl lé fé, lé galvodé-révizyonizé si zot i vé - dopi lontan é i kontinyé pou ète galvodé épi révizyonizé par désèrtin zistorien révizyonis i konsidèr azot konm ofisyèl.

Isi mèm La Rényon-dann tan lil bourbon-moin la aprann Sarda garriga i ariv de frans pou libèr anou. Par l'fète, mi rotien sirtou sak lé ékri dann fonnkèr Axel Gauvin : Kan Sarda l'ariv de frans, soidizan pou libèr anou, tout bann zésklav la ropwann konfyans, la gard lo syèl, la marsh a znou.

Lo rofrin-vi k'ziskakan la mète sa an mizik, sanm pou moin sé la vérité. Li di : « Oté Sarda toué la roul anou, ton zoli kozman roul anou dan la bou ». Kisa i ozré zordi dir Sarda la libèr anou pou vréman ? Kisa i ozré de dir après 1848 nou la rant dann in pèryod liberté, égalité, fraternité. Kisa k'i ozré de dir après 1848 nou la rant dann in pèryod libéré, dsi l'poinnvizé d'lékonomiépi la kiltir.

Lé vré, koméla i di avèk rézon lésklavaz épi la trète demoun sé krime kont l'imanité. Mé zis in kèstyon mi poz : bin l'angazis sa la pa in krimesa, lo kolonyalism sa la pa in krime sa ? An touklé ka, moin mi pans ké oui... é sak i pans non, ébin zot i partisip o révizyonism é sa i doizète kondanab.

*Justin*